

AVIS CESEC N°2019-32¹

Relatif aux

Comptes Administratifs 2018 de :

- *La Collectivité de Corse ;*
- *La crèche Laetitia ;*
- *Le laboratoire d'analyses Pumonti ;*
- *Le laboratoire d'analyses Cismonti ;*
- *la parc de voirie ;*
- *Les Bains de Petrapola*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 05 juin par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *les comptes administratifs 2018 de : la Collectivité de Corse ; la crèche Laetitia ; Le laboratoire d'analyses Pumonti ; Le laboratoire d'analyses Cismonti ; le parc de voirie ; Les Bains de Petrapola ;*

Après avoir entendu, Monsieur Jean BIANCUCCI, Conseiller Exécutif de Corse, accompagné des services ;

Sur rapport de Monsieur Marc NINU pour la commission « finances, suivi et évaluation des politiques publiques » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 25 juin 2019 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

Les résultats comptables 2018

Le résultat cumulé de la section fonctionnement, constitué du résultat de l'exercice (152 676 791€) et du résultat reporté (43 262 353€), s'élève à **195 939 144,63€**.

Le solde d'exécution de la section investissement, constitué de la différence entre le montant des émissions de titres, des annulations de mandats et le montant des mandats et des annulations de titres (- 30 889 566,12€), et du résultat reporté (- 155 327 965,54€) s'élève à - **186 217 531,66 €**.

¹A l'unanimité

Ce solde d'exécution complété par **les restes à réaliser en recettes** d'un montant de **30.450M€** fait ressortir **un besoin de financement de 155 767 531,66€**.

L'Assemblée de Corse sera amenée à se prononcer au moment du vote du BS 2019 sur l'affectation du résultat de 2018, soit 195 939 144€, lequel couvrira en priorité le besoin de financement de 155 767 531€.

Le solde de 40.171M€ pourra être affecté en excédents de fonctionnement reportés ou en dotation complémentaire à la section investissement.

La situation financière de la Collectivité de Corse appelle de la part du CESEC les observations suivantes.

L'exécution budgétaire 2018 s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat pour maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le **CESEC constate en premier lieu la capacité de la CdC à respecter les objectifs de contention des dépenses de fonctionnement fixés au protocole d'accord, évitant ainsi toute pénalité financière.**

Ces efforts ont aussi contribué à améliorer les ratios de solvabilité de la CdC (épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement), permettant ainsi de dégager les marges de manœuvre nécessaires au financement des dépenses d'investissement en optimisant le recours à l'emprunt.

S'agissant des recettes,

Les recettes fiscales constituent la principale ressource de la Collectivité de Corse (60% des recettes totales et 65% des recettes de fonctionnement).

Le **CESEC constate que la dépendance aux dotations est plus faible que par le passé**, en raison notamment de la substitution des dotations générale de décentralisation et de péréquation en quote-part TVA.

Il y a lieu de rappeler que le pouvoir de la CdC sur la modulation des taux, coefficients et tarifs est limité – il ne concerne qu'un tiers de la fiscalité - et qu'elle n'a pas actionné le levier fiscal en 2018. Ainsi, la progression constatée du produit de la fiscalité par rapport à 2017 est essentiellement la conséquence d'une situation conjoncturelle (augmentation de la consommation du carburant en corse et du nombre de voyageurs) et d'un dispositif fiscal dérogatoire s'agissant des tabacs au caractère dynamique encore avéré.

Une inquiétude se pose alors quant aux effets d'un retour au droit commun sur la fiscalité des tabacs ou d'une réforme de la fiscalité locale sur le produit des recettes fiscales à venir.

Le compte administratif 2018 confirme les efforts engagés par la CdC pour améliorer le niveau des **recettes sectorielles** qui se traduisent par des taux de programmation et de certification satisfaisant sur les programmes FEDER-FSE et FEADER.

Toutefois, le CA 2018 révèle un total de **restes à recouvrer** de 23M€ au 31 décembre 2018, dont 11,5M€ sur le seul exercice 2018. La part des titres émis à l'encontre de personnes morales de droit public est de 82% (4, 3M€ pour les établissements publics étrangers et 4,5M€ pour l'Etat ou organisme d'Etat).

Le CESECC s'inquiète du retard dans le versement des participations de l'Etat et d'organismes publics qui affecte les capacités financières de la CdC.

S'agissant des dépenses,

Le bilan de la programmation CPER et PEI révèle des taux de programmation respectifs de 45% et de 40%.

Le CESECC rappelle que ces programmes sont des leviers essentiels pour l'investissement public. Compte tenu des échéances, une inquiétude est exprimée quant à la capacité à mobiliser les crédits pour exécuter ces programmes.

Les flux versés aux agences et offices de la collectivité de Corse représentent un montant de dépenses de 265 626 928€, dont 186 999 159€ de dotation de continuité territoriale.

Le CESECC dans son avis 2018-14 regrettait « l'absence de bilan et de résultats de l'action de ces établissements ». Le **CESEC constate, à nouveau, avec regret le manque d'informations relatives à l'exécution de l'action des agences et offices sur l'exercice 2018 au stade du compte administratif. Le CESECC souhaite que soient annexés aux prochains comptes administratifs les rapports d'activité de ces établissements, pour lesquels la part des dotations affectées représentait, en 2018, 22.4% du total des dépenses réelles.**

Le bilan de la gestion prévisionnelle fait état :

- D'un stock d'autorisations de programme (AP) de 1 337.078M€, un taux de programmation de 88.22%
- D'un stock d'autorisations d'engagement (AE) de 194.443M€, un taux de programmation de 84.17%

Le CESEC fait part des difficultés rencontrées, à la lecture du compte administratif 2018, pour avoir une analyse plus précise des stocks d'AP/AE. Par souci de clarté et de transparence, le CESEC encourage le déploiement d'outils de gestion des AP/AE.

Le CESEC prend acte des comptes administratifs 2018 de la Collectivité de Corse ; de la crèche Laetitia ; du laboratoire d'analyses Pumonte ; du laboratoire d'analyses Cismonte ; du parc de voirie ; des Bains de Petrapola.

Le Président du CESEC,

A blue ink signature, appearing to be 'Paul Scaglia', written in a cursive style over a horizontal line.

Paul SCAGLIA